



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinaire hybride qu'elle organise le **lundi 7 novembre 2022 de 9 h 00 à 10 h 30** :

- en distanciel par visioconférence (Microsoft Teams), et
- en présentiel dans les locaux de Clifford Chance (1 rue d'Astorg, 75008 Paris)

« Régime Pilote : un coup d'accélérateur pour le développement de la finance numérique ? »

Présenté par :

Monsieur Thiebald Cremers

Directeur des Affaires Juridiques, AMAFI

Administrateur de l'AEDBF France

Membre de la Commission consultative Activités de compensation,
de conservation et de règlement-livraison de l'AMF

et

Maître Frédéric Lacroix

Avocat associé, Clifford Chance

Administrateur de l'AEFBF France, membre du HCJP

Membre de la Commission consultative Activités de compensation,
de conservation et de règlement-livraison de l'AMF

Le 30 mai 2022, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement 2022/858 sur un régime pilote pour les infrastructures de marché reposant sur la technologie des registres distribués (le « **Régime Pilote** »). Le Régime Pilote met en œuvre une approche dite "bac à sable" (*sandbox*) visant à apporter certaines dérogations à certaines contraintes découlant de la législation européenne encadrant les services financiers considérées comme ne permettant pas le fonctionnement d'infrastructures de marché et de post-marché basées sur les nouvelles technologies de registres distribués (DLT).

« Régime Pilote : un coup d'accélérateur pour le développement de la finance numérique ? »

Modalités d'inscription – Webinaire du lundi 7 novembre 2022 de 9 h 00 à 10 h 30 :

- en distanciel par visioconférence (Microsoft Teams), et
- en présentiel à l'AMAFI (13 rue Auber, 75009 Paris)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2022,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2022 donne droit à 10 entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le 6 novembre 2022 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 6 novembre 2022.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com